



## Compte rendu d'Assemblée Générale Le Breuil sur Couze (63) – Samedi 14 décembre 2013

### Présence et quorum

La FédéGN est composée, au moment de l'assemblée générale, de 128 membres et 3 membres associés. Le quorum de l'assemblée générale ordinaire ou extraordinaire est fixé au quart des membres, soit à 32.

#### Association présentes

A3DL	eXperience	Terra Ludis
Airsoft Events	GAASPAR	Topik
ARCAN	GIGN	Wargs (arrivée 11H)
Avalon 24	GNIarc	Verdun Airsoft (membre associé)
Camarilla française	MGN Studio	Terranima
Citadelle de Roq	N'appuyez pas sur le bouton rouge	Don Quichotte
Elfalapom	RAJR	Consulat D'Elleslande
En quête de Rêves	Sarcasme et mauvais esprit	Castilla Garona
ERROST		

#### Associations représentées

Mondes Parallèles	Synapse	Contes de Provence
Les espaces enchevêtrés	Rêve de Licorne	Camp du dragon
Delta 83	Les amis de Miss Rachel	Dans ton zouk
Imperium Ludi	Gilde de Bretagne	Rennaissance
Odysée de l'imaginaire	S Airsoft	Jeux des racines
Le Grand Duc	Rêve de Sanglier	We Were Softers
Lys Noir	Jeux et toi	

### Introduction du Président

Stéphane GESQUIERE, président, ouvre l'assemblée générale en rappelant que conformément aux délibérations de la précédente AG, cette séance est filmée.

Il énonce ensuite le programme de la journée, à savoir une première partie consacrée aux bilans et aux votes relatifs aux modifications du règlement intérieur et des statuts. Après le repas, la seconde partie sera consacrée à la présentation du questionnaire joueurs, puis aux ateliers, et enfin au débat autour du projet associatif faisant écho aux discussions entamées sur le forum.

En fin de journée, les questions diverses seront suivies par l'élection du conseil d'administration qui clôturera l'assemblée générale.

Concernant l'élection, la totalité du CA sera à renouveler. En effet, cinq administrateurs ont présenté leur démission durant l'année pour diverses raisons, et pour certains à prise d'effet à la date de l'AG, rendant l'intégralité du CA démissionnaire. Pour que ce renouvellement soit valable, le CA devra être composé de 5 à 12 membres.

Le président remercie ensuite l'association GIGN pour l'accueil et l'organisation de cette assemblée générale.

Il présente ensuite les salariées de la FédéGN ; Sandrine et Mélodie.

Il est rappelé que l'ensemble des documents de préparation sont disponible sur le site internet de la FédéGN et les membres ayant fait le déplacement en son remerciés.

Enfin, les membres du CA sont invités à se présenter.

## Bilan moral

L'année a été compliquée sur certains aspects, et plus particulièrement lors du piratage du site internet qui a accéléré la mise en ligne de la nouvelle version.

Toutefois, de grands temps forts sont à noter, et notamment les GNiales ou encore les Nuits du Huis Clos dont le développement est intéressant, très positif, et surtout à poursuivre.

Il convient également de remercier les bénévoles qui participent activement à la vie de la FédéGN, notamment sur les salons, via la réalisation de PAO, la gestion de dossiers, etc...

Le départ de Sissi a entraîné un renforcement de l'équipe de salariés, avec le recrutement de Sandrine en remplacement dans un premier temps, puis de façon plus prolongée, puis de Mélodie.

Enfin, la FédéGN approche des 20 ans d'existence, un temps fort est prévu autour de cet anniversaire.

*Le quitus est donné par l'assemblée (35 pour, 2 contre, 4 abstentions).*

## Bilan d'activité

### Appels à projets

L'appel à projets a pour vocation le soutien aux projets des associations.

En 2013, trois projets ont été proposés :

- Un coin si tranquille : jeu de découverte et d'initiation
  - Prise en charge de l'assurance et soutien financier
- Mondes Parallèles – Coryphée : échange international, export de jeu
  - Soutien financier
- Festival du Jeu à Nogent sur Marne : salon concernant le jeu en général avec un espace GN
  - En cours de délibération

Moins de projets ont été présentés cette année, la communication sera adaptée et amplifiée.

### GNiales

Trois GNiales ont eu lieu en 2013 :

- RéGNiales Nantes – 23 mars 2013
- GNiales Aquitaine – 4 et 5 mai 2013
- GNiales Paris – 2 et 3 novembre 2013

Ces événements vont continuer et s'étendre avec une synergie entre les différentes équipes afin de faciliter l'organisation.

## Nuits du Huis Clos

Quatre Nuits du Huis Clos ont été organisées en 2014.

Il s'agit d'une action classique de la FédéGN qui fonctionne bien et a son public. Il y en a eu une de moins que l'année précédente, mais la dynamique perdure et de nouvelles éditions sont déjà annoncées pour 2014.

## Communication et coordination

Le pôle a été actif les six premiers mois, puis a connu six mois plus difficiles pour des raisons personnelles.

Le bilan de la communication est plus mitigé que l'année précédente en raison d'une baisse liée à un manque d'implication. La communication a été reprise en partie par le secrétariat en fin d'année.

Par ailleurs, l'outil d'envoi des communications a connu une défaillance en cours d'année, provoquant la perte du lien avec certaines associations, les listes utilisées pour pallier au problème n'étant pas forcément à jour.

En parallèle, la page Facebook rencontre un succès croissant avec un nombre d'abonnés en augmentation.

Enfin, la refonte du site a eu pour conséquence une baisse de l'utilisation du forum.

Concernant la coordination, l'Île de France n'a plus de coordinateur, mais une candidate s'est fait connaître. La situation est la même en Rhône-Alpes où il n'a pas encore été possible d'organiser l'assemblée régionale en dépit du fait qu'un candidat se soit manifesté.

Les trois coordinateurs élus sont ceux de la Bretagne, des Pays de Loire et du PACA, des correspondants ont été nommés par le CA sur d'autres régions (Grand Nord, Languedoc-Roussillon et Normandie).

Le coordinateur de Bretagne a changé, en revanche il est regrettable que le pot mensuel, un événement fédérateur permettant de se regrouper, se soit arrêté.

## Informatique

L'année a été dense. Le dossier le plus important est lié au hacking du site internet qui a précipité le passage vers la nouvelle version. Le site a été entièrement remanié au niveau de la navigation, et la volonté affichée est la mise en avant de l'ensemble des univers, notamment par le biais des images de la page d'accueil.

L'équipe informatique a également développé une nouvelle interface pour la gestion de la Carte GN. Cette interface a été développée en urgence en raison de problèmes de fiabilité rencontrés sur l'ancien site. Cette nouvelle interface permet en outre d'automatiser la gestion et les statistiques.

D'autres interfaces existent également pour la partie « back office », principalement pour faciliter le travail de la permanence.

En cours d'année, la FédéGN a basculé en voix sur IP, ce qui a permis la mise en place d'un numéro vert pour joindre la permanence, ainsi que la bascule automatique vers un serveur vocal en dehors des horaires d'ouverture. Le passage en voix sur IP a permis une réduction importante des coûts de communication.

L'équipe informatique gère également tout le matériel lié au bon fonctionnement de la FédéGN : PC portable de la permanence, connexion internet, imprimantes, etc...

## Questions/Réponses

*Il existe des zones blanches d'après la carte de la Coordination nationale, s'agit-il de déserts complets ou s'agit-il de pousser les contacts ?*

Il n'y a pas de désert mais personne ne s'est manifesté pour être contact ou coordinateur. Il n'y a pas de contact privilégié, le travail doit s'axer dans un premier temps sur les régions avec des contacts déjà existants. La priorité est de maintenir les contacts existants avant d'étendre les coordinations.

*Lors de la préparation de la dernière AG, il y avait deux débats : la licence, qui est clos, et l'ouverture de la FédéGN. Parmi les reproches, le principal concerne l'ouverture aux différents types de GN et aux associations qui seront accueillies par la FédéGN. Il a été défini que l'objet utilisé importe peu mais le CA a été mandaté pour redéfinir quel est le GN souhaité au sein de la FédéGN. Le CA a-t-il avancé et y a-t-il eu une conclusion ?*

Ce point sera abordé dans l'après-midi durant le débat par rapport au travail effectué sur ce point et sur les propositions de définition.

*Le compte rendu d'activité fait état d'une association confrontée à un sinistre. La FédéGN a avancé les frais. Est-ce renouvelable, et si oui, est-ce borné et pourquoi n'est-ce pas indiqué dans le budget ?*

Cette avance a été décidée au pied levé. La limite a été fixée à 1000€ dans ce cas. Cette avance de fond avait pour but de lever un blocage. Il s'agit ici d'un fait exceptionnel, le CA se prononcera au cas par cas. L'objectif de la FédéGN n'est pas de se substituer systématiquement aux associations dans ce cadre. Il est clair que la LIGAP a été défaillante sur ce cas précis, une discussion va être engagée pour rétablir un fonctionnement en phase avec les principes classiques de fonctionnement de l'assurance.

*L'assurance prend-elle en charge les joueurs étrangers ?*

La réponse est oui, le point avait déjà été clarifié par l'assureur et ajouté à la FAQ de la Carte GN.

*Il existe une fluctuation des associations membres, y en a-t-il moins ou plus cette année ?*

Il y en a moins en raison plusieurs éléments : arrêt d'activité, activité épisodique, associations non satisfaites pour certaines. Le départ est régulier mais cette année il n'a pas été autant compensé par les nouvelles arrivées.

## Bilan financier

Le résultat de l'année est mitigé, néanmoins il s'explique par une baisse des adhésions des associations combinée à une baisse des souscriptions des cartes GN.

Il est rappelé qu'il est possible de faire des dons déductibles des impôts. Les dons de l'année sont essentiellement constitués de renoncements au remboursement des frais par des membres du CA.

Les dépenses de fonctionnement sont maîtrisées : la téléphonie a été mutualisée, l'augmentation des charges de personnel est due aux indemnités de départ de Sissi.

Les dépenses ont augmenté, notamment en raison de l'achat de matériel pour les salons, en parallèle les dépenses liées au fonctionnement du CA ont baissées.

Une partie des dépenses est liée à des exercices antérieurs : frais d'huissier en raison d'un retard de paiement à l'URSAAF, AGORA (cabinet comptable), Comic Con 2012, remboursement de frais jusqu'à 2010.

Une baisse du tarif de l'assurance est attendue en raison de la baisse du nombre d'assurée.

On constate également une diminution des frais bancaires qui va continuer avec l'utilisation du terminal à carte bleue en remplacement de moyens de paiement virtuels plus chers.

AGORA gère actuellement la comptabilité et les fiches de paie. Si l'expérience n'est pas concluante, nous arrêterons la collaboration et passerons par le GEANS (groupement d'employeur créé par la Ligue de l'Enseignement) pour la gestion sociale des salariés.

Ne sont pas intégrés dans le bilan un remboursement de l'URSSAF arrivé en novembre (environ 1000€) et celui avance sur prêt de 1000€ qui doit être remboursée d'ici, ainsi que les recettes des GNiales qui arrivent après la clôture des comptes.

***Le quitus est donné par l'assemblée (28 pour, 5 contre, 9 abstentions).***

## Budget prévisionnel

Il est établi par rapport à des perspectives que nous espérons mettre en place notamment par rapport à des demandes de subvention que nous comptons faire.

Il est certain que nous ne les obtiendrons pas toutes, mais dans ce cas les projets liés n'auront pas lieu, ou de façon moins importante.

Le prévisionnel représente le double du budget. Le CA travaille à la diversification des ressources pour ne plus dépendre uniquement de l'assurance et des adhésions. L'objectif est de trouver des moyens ailleurs tout en maintenant les recettes d'assurance.

Les pistes suivantes sont étudiées : relance des demandes de subventions en direct dans les régions concernées par des projets de la FédéGN (GNiales, NDHC, etc ...), travail sur le sponsoring (certains salons ont permis de conclure des partenariats qui prendront effets en 2014), les dons ont été mis en avant (dons volontaires via le site web, ou financement de projet via des appels à la communauté via des plateformes de crowdfunding).

Au niveau dépense, la ligne des salaires évolue et le gros chantier est de pérenniser le poste de Sandrine. La difficulté est que les financements ne sont pas les mêmes en région IDF qu'en Languedoc-Roussillon.

Une augmentation des financements des déplacements des permanentes et de l'organisation des assemblées régionales est prévue. La mission de Mélodie et de créer du lien dans les régions avec l'aide des bénévoles, de soutenir les initiatives locales et d'initier des événements.

La partie projet est floue, nous sommes en attente des propositions dans le cadre des appels à projets, et des appels à candidature de l'Etat. Le projet associatif permettra également de demander des subventions.

Le déficit lié au poste de Mélodie a également été revu à la baisse.

## Questions/Réponses

*Les adhésions sont-elles déductibles ?*

Non ce sont les associations qui adhèrent et non les individus.

*Quelles sont les autres recettes exceptionnelles ?*

Il s'agit de ventes de GN Mag et de virements non identifiés malgré de multiples relances.

*Est-il possible de rattacher Sandrine au GEANS ?*

Techniquement oui, il existe deux cas de figure : s'il s'agit d'un contrat aidé, il faut voir comment monter le dossier en raison du fait que Sandrine n'est pas en IDF, si au contraire il s'agit d'un contrat non aidé, le GEANS le fait déjà pour d'autres structures. Si des associations ont besoin de recruter, il est également possible de passer par le GEANS.

*Les RéGNiales de Nantes sont bien identifiées mais pas les autres, les chiffres montrent une disproportion entre le financement des différentes éditions au niveau national.*

Le plus gros investissement provient des GNiales 2012. Il existe deux méthodes de fonctionnement selon les organisateurs : sur certaines manifestations, la FédéGN comble le déficit, pour d'autre la totalité des entrées et dépenses passe par la FédéGN. Le détail des chiffres est le suivant 171€ pour Nantes, 520€ pour Aquitaine, 560€ pour Paris.

*Les GNiales et les NDHC sont déficitaires, n'y a-t-il pas un effort à faire sur l'organisation pour équilibrer le budget de ces actions ?*

C'est un choix qui repose sur une volonté de rendre ces événements accessibles en sachant que le prix d'entrée ne permettrait pas de financer entièrement le projet pour conserver un tarif d'inscription accessible pour les participants. Une des pistes est d'obtenir des subventions pour ces événements, mais ça reste des projets FédéGN qui s'intègrent au budget global.

*La présentation qui est faite semble aller à contre-courant du fonctionnement actuel des subventions. Il apparaît que le déficit est lié plus au fonctionnement qu'aux projets. Est-il possible de prévoir à l'avance les projets qu'il sera possible de proposer car il semble impossible en l'état de répondre dans les temps ?*

Techniquement il est difficile de prévoir à l'avance les appels à projet nationaux et nous sommes obligés de suivre le rythme de l'Etat. Il est donc important que les membres nous fassent part de leurs projets afin de pouvoir répondre rapidement aux propositions formulées par les organismes financeurs.

## Modifications du règlement intérieur

Pour la première fois depuis plusieurs années, les votes par correspondance ont réuni suffisamment de participants pour les valider.

Le quorum était fixé à 32.

### Vote 1

Article 3: EXERCICES

3.1 La FédéGN fonctionne par exercices de 12 mois, ils sont clos le 31 décembre de chaque année.

### Proposition

Article 3: EXERCICES

3.1 La FédéGN fonctionne par exercices de 12 mois, ils sont clos le 31 décembre de chaque année à l'exception de l'exercice comptable qui est clos le 31 octobre.

### Justification

L'exercice comptable est systématiquement clos en avance par rapport aux autres exercices de façon à présenter le bilan comptable en AG.

**Modification validée (34 pour, 4 contre, 5 abstentions, 5 nuls).**

### Vote 2

Article 10: PROCEDURE D'ADHESION

Procédure d'adhésion pour une personne morale

Demande écrite de la personne morale auprès du secrétaire de la FédéGN, sur laquelle il sera statué au cours de la plus proche réunion du bureau. Cette demande doit comprendre :

- le paiement de la cotisation
- la fiche d'inscription dûment remplie
- une attestation d'assurance en cours de validité si l'assurance en responsabilité civile de la FédéGN n'est pas souscrite

La structure devra transmettre au bureau de la FédéGN :

- ses statuts et règlement intérieur à jour

15.1 le cas échéant, le récépissé de déclaration en préfecture ou la copie de publication en préfecture

### Proposition

Article 10: PROCEDURE D'ADHESION

Procédure d'adhésion pour une personne morale

Demande écrite **ou en ligne** de la personne morale auprès **de la permanence** de la FédéGN, sur laquelle il sera statué au cours de la plus proche réunion du bureau. Cette demande doit comprendre :

- le paiement de la cotisation
- la fiche d'inscription dûment remplie
- une attestation d'assurance en cours de validité si l'assurance en responsabilité civile de la FédéGN n'est pas souscrite, **ou la fiche diagnostique dans le cas contraire**

La structure devra transmettre **à la permanence** de la FédéGN :

- ses statuts et règlement intérieur à jour, **et le récépissé de déclaration en préfecture, ou, le cas échéant, la copie de la parution au Journal Officiel.**

### *Justification*

La permanence est en charge de l'animation de la FédéGN, de l'accompagnement des membres, et par extension de la gestion des adhésions. Cette modification introduit également l'obligation de l'envoi de la fiche diagnostique pour les membres conventionnés, supprime la notation "15.1" insérée par erreur et clarifie la publication à joindre avec l'adhésion.

**Modification validée (40 pour, 0 contre, 3 abstentions, 5 nuls).**

### *Vote 3*

14.2 La cotisation doit être versée au trésorier de la FédéGN dans le mois qui suit l'Assemblée Générale ou dès l'inscription en cas d'adhésion en cours d'année.

### *Proposition*

14.2 La cotisation doit être versée au trésorier de la FédéGN **entre le 1er décembre et le 15 janvier**, ou dès l'inscription en cas d'adhésion en cours d'année.

### *Justification*

Mise en place d'une date fixe, en adéquation avec la résiliation automatique de l'assurance.

**Modification validée (37 pour, 6 contre, 0 abstention, 5 nuls).**

### *Vote 4*

Article 20: VOTE PAR CORRESPONDANCE

[...]

Les points mis au vote par correspondance sont envoyés aux associations membres adhérentes avec la convocation à l'Assemblée Générale. Elles remplissent le formulaire et le retournent au secrétaire avant l'Assemblée Générale, ou au plus tard avant le début du dépouillement.

[...]

### *Proposition*

Article 20: VOTE PAR CORRESPONDANCE

[...]

Les points mis au vote par correspondance sont envoyés aux associations membres adhérentes avec la convocation à l'Assemblée Générale. Elles remplissent le formulaire et le retournent au secrétaire avant le début de l'Assemblée générale. Le Conseil d'Administration peut proposer un vote électronique. Celui-ci se tient dans les mêmes conditions que le vote papier, un ordinateur sera mis à disposition sur le lieu de l'Assemblée Générale jusqu'au début de celle-ci pour recueillir les derniers votes.

[...]

### *Justification*

Introduction de la possibilité de procéder aux votes par correspondance par voie électronique.

**Modification validée (39 pour, 0 contre, 4 abstentions, 5 nuls).**

### *Vote 5*

Article 30: LE CONSEIL D'ADMINISTRATION

30.1 Les réunions du Conseil d'Administration ont lieu au moins une fois par trimestre.

### *Proposition*

Article 30: LE CONSEIL D'ADMINISTRATION

**30.1 Les réunions du Conseil d'Administration ont lieu au moins une fois par trimestre.**

### *Justification*

L'article est invalidé par l'article 13.4 des statuts :

#### 13.4 REUNION

Le Conseil d'Administration se réunit au moins trois fois par an sur convocation du Président, ou sur la demande d'au moins un tiers de ses membres.

[...]

**Modification validée (28 pour, 8 contre, 10 abstentions, 5 nuls).**

### *Vote 6*

Ajout d'un article entre les articles 20 et 21

### *Proposition*

Article 20 : CONSULTATION DES MEMBRES

Le Conseil d'Administration peut, s'il le souhaite, consulter les membres en cours d'année sur une question qu'il juge urgente et importante. Cette consultation se fait de manière électronique. La période de vote est fixée par le Conseil d'Administration en fonction de l'urgence de la question.

Cette consultation peut être précédée d'une phase de discussion accessible à tous sur le forum de la FédéGN.

### *Justification*

Mise en place d'un cadre pour la consultation des membres en cours d'année.

**Modification validée (34 pour, 1 contre, 8 abstentions, 5 nuls).**

## Modifications des statuts

### *Vote 1*

Article 6: CONDITIONS D'ADHESION

Pour être membre de la fédération, il faut être agréé par le Bureau qui statue, lors de chacune de ses réunions, sur les demandes d'adhésion. Il n'est pas tenu de se justifier.

En cas de refus, le demandeur peut faire un recours auprès du Conseil d'Administration. Sa décision est sans appel.

L'adhésion à la Fédération implique l'adhésion à sa Charte de Déontologie, ses Statuts et son Règlement Intérieur.

### *Proposition*

**L'adhésion est validée dès la réception des pièces nécessaires. Le bureau peut néanmoins invalider une adhésion.** Il n'est pas tenu de se justifier.

En cas de refus, le demandeur peut faire un recours auprès du Conseil d'Administration. Sa décision est sans appel.

L'adhésion à la Fédération implique l'adhésion à sa Charte de Déontologie, ses Statuts et son Règlement Intérieur.

### *Justification*

Le bureau ne procède plus à un agrément systématique de chaque membre. La modification permet cependant de laisser une possibilité de refuser une adhésion.

**Modification validée (39 pour, 1 contre, 0 abstention, 2 nuls).**

## Vote 2

Les administrateurs sortants sont rééligibles.

En cas de vacance de poste, le Conseil pourvoit provisoirement au remplacement de ses membres par cooptation parmi les délégués des membres adhérents.

### Proposition

Les administrateurs sortants sont rééligibles.

En cas de vacance de poste, le Conseil **peut pourvoir** provisoirement au remplacement de ses membres par cooptation parmi les délégués des membres adhérents.

### Justification

Il n'est pas toujours possible de trouver un candidat. Cette modification supprime l'obligation de nommer un remplaçant par cooptation tout en laissant cette possibilité au CA.

**Modification validée (40 pour, 0 contre, 0 abstention, 2 nuls).**

## Enquête FédéGN – Acteurs du GN

Les résultats de l'enquête menée auprès des joueurs en courant d'année sont présentés et commentés.

Ces résultats commentés sont disponibles en ligne sur le site web :

<http://www.fedegn.org/component/phocadownload/category/5-divers?download=279>

## Débat autour du projet associatif

Cette assemblée générale coïncide avec l'arrivée à terme du dernier projet associatif de la FédéGN. Dans le cadre de la refonte de ce document primordial pour le fonctionnement de la FédéGN, il a semblé intéressant de réinterroger le fonctionnement fédéral et ses représentations les plus répandues et de repérer les modes de relation qu'ils impliquent.

La conception traditionnelle découle en droite ligne de la théorie de l'état ; c'est une fédération pyramidale, la base étant constituée des associations membres et le sommet, de l'organe fédéral conseil d'administration. Cette simple représentation induit des effets pervers impactant très sérieusement et de façon négative, l'objet associatif même que les membres fédérés ont choisi : la promotion et la défense du GN.

Les effets se font sentir au niveau du CA qui, sous la pression du nombre, va tendre à correspondre à l'image que s'en font ses membres fédérés : dans les faits, possibilités d'abus de pouvoir, posture de censeurs, déresponsabilisation des personnes morales membres, manne providentielle...

Les effets se font également sentir chez les membres qui mettent en place une relation de client, ils paient une adhésion pour un retour concret. Ainsi, on constate que le discours qui prévaut actuellement est : « mais que fait la Fédé pour nous ? ». Si l'on transpose cette posture en chiffre, on se retrouve avec plusieurs milliers de personnes qui demandent « que faites-vous » à 12 administrateurs...

De plus cette conception innée et quasi inconsciente s'oppose à la vision de l'éducation populaire, dont la FédéGN possède l'agrément. L'éducation populaire prône en effet les relations horizontales (par opposition à pyramidal/vertical), la participation et la responsabilisation de tous ses acteurs. Chacun apprend de l'autre et vice-versa, sans considérations d'âges ni d'origines.

Les travaux d'Olivier BEAUD (<http://www.laviedesidees.fr/Qu-est-ce-qu-un-Etat-federal.html>), et sa théorie de la fédération ont été une piste importante dans le travail réalisé. C'est une vision horizontale et en tension ; chaque membre tirant l'objet associatif vers son but propre et l'organe fédéral CA constituant le pôle unitariste, le plus petit dénominateur commun. L'ensemble des deux pôles et leur tension constitue la Fédération, avec un F majuscule. Dans cette acception et selon ce modèle, le CA pose à son tour une question, « et vous, que faites-vous pour la FédéGN ? ».

Cette notion de fédération étant précisée, le débat initié avant cette assemblée générale va être prolongé afin que les membres, mais aussi la communauté, puissent déterminer le projet associatif de la FédéGN.

## Définition du GN

Un autre chantier en cours entretien de nombreux liens avec la représentation de la Fédération, la définition du GN pour la FédéGN. En reprenant l'argumentaire précédent et en considérant la fédéGN (avec un f minuscule) comme le pôle unitariste, il apparaît essentiel de rechercher la définition la plus ouverte possible sans omettre de préserver ce qui fait l'essence même du GN, le caractère ludique, relationnel et l'incarnation d'un personnage. Il se trouve que le *Dogme 99* avait déjà parcouru cette route pour parvenir à un mot près, à la définition proposée à l'Assemblée Générale :

Jeu de Rôle Grandeur Nature : rencontre entre des personnes qui à travers le jeu de personnages, interagissent physiquement dans un monde fictif. »

Cette définition correspond mieux à l'approche fédérale prônée et évite l'écueil dans lequel la démarche fédérale était tombée, à savoir, ériger des murs et des barrières afin de protéger l'activité d'un potentiel dévoiement. La définition commençait à ressembler à une liste à la Prévert, ce qui au final est contre-productif par rapport à l'objectif associatif poursuivi.

Après discussions, l'AG délibère pour l'adoption de la nouvelle définition à insérer dans le règlement intérieur :

*Rencontre entre des personnes qui, à travers le jeu d'un personnage interagissent physiquement dans un monde fictif*

**Modification validée (39 pour, 2 contre, 1 abstention).**

## Communication vers les joueurs

Une résolution d'AG interdit à la FédéGN de contacter les joueurs directement. L'expérience montre que le relais associatif est trop souvent défaillant. Le CA souhaiterait pouvoir communiquer directement par mail à destination des joueurs détenteurs d'une Carte GN de façon à diffuser le plus largement possible dans la communauté.

**Résolution adoptée (41 pour, 0 contre, 1 abstention).**

## Questions des membres

Question de l'association eXperience : *l'Equipe FédéGN est constituée de personnes qui s'occupent de certains dossiers. Lorsqu'un membre du CA prend en charge un pôle d'activité, les équipes ne sont pas systématiquement remaniées. Est-il envisageable en début d'exercice de fournir une liste de ces postes afin de renouveler l'équipe et de vérifier auprès des personnes en place si elles souhaitent continuer.*

Le CA explique que dans la liste de missions des administrateurs figure le fait de réunir une équipe et de transmettre les informations à ses successeurs. Cette règle sera ajoutée dans le règlement interne du CA. En parallèle, une liste de missions sera transmise pour indiquer les profils recherchés.

**Résolution adoptée (40 pour, 0 contre, 2 abstentions).**

Question de l'association Rôle : *Il serait utile d'imposer un débat systématique avant un sondage ou avant un vote par correspondance portant sur autre chose que des corrections orthographiques.*

Dans le cadre des questionnements aux membres ou dans le cadre des votes par correspondance, il doit y avoir un débat.

**Résolution adoptée (35 pour, 0 contre, 7 abstentions).**

## Elections du Conseil d'Administration

Le Conseil d'Administration doit comprendre de 5 à 12 membres. L'ensemble des postes est à pourvoir.

Dix candidats se proposent :

Alexandre TAME	35 voix
Cédric LHOMOND	41 voix
Eric MARIE	34 voix
Joaquim WILQUIN	42 voix
Laura MICHIEL	41 voix
Lila CLAIRENCE	42 voix
Olivier PRATS	41 voix
Stéphane GESQUIERE	38 voix
Stéphan LATORRE	41 voix
Vincent CHOUPAUT	42 voix

Après épuisement de l'ordre du jour, la séance est levée à 18H00.